

## Communiqué de presse

Informations sous embargo jusqu'au jeudi, 20 juillet à 17.00 heures

### Lancement de la Luxembourg Fund Labelling Agency asbl (LuxFLAG)

Un nouveau pas vient d'être franchi pour faire du Grand-Duché un centre pour fonds microfinance. En effet, le jeudi 20 juillet 2006 un groupe de partenaires prestigieux s'est réuni pour créer officiellement la Luxembourg Fund Labelling Agency a.s.bl. (LuxFLAG). La cérémonie de lancement s'est tenue en présence de son Altesse Royale la Grande Duchesse Maria Teresa qui a accepté la présidence d'honneur de l'Agence.

L'objet de LuxFLAG est d'octroyer un label officiel à des organismes de placement collectif investissant en microfinance, et ceci suivant des critères bien définis et publics. Les fondateurs de l'Agence estiment que l'octroi d'un label certifiant la politique d'investissement des fonds visés aidera les promoteurs de fonds microfinance à collecter des avoirs auprès des investisseurs privés et institutionnels. Des labels autres qu'un label microfinance pourront s'ajouter dans le futur sur décision des membres fondateurs.

La nouvelle agence, qui est la concrétisation d'une coopération efficace entre le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et l'Etat, a le plein support du ministère des Finances et du ministère des Affaires Etrangères. Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz ont assisté tous deux à la signature des statuts de l'Agence.

SAR la Grande-Duchesse, depuis longtemps une avocate fervente de la microfinance comme outil efficace pour la lutte contre la pauvreté, a assisté personnellement à la cérémonie de signature pour témoigner de son soutien à l'initiative.

Les partenaires de LuxFLAG, dont le siège est à Luxembourg, sont

l'Etat du Grand Duché de Luxembourg  
le Fonds Européen d'Investissement (FEI)  
l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL)  
Appui au Développement Autonome (ADA)  
l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)  
l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF), et  
la Bourse de Luxembourg

La diversité des fondateurs reflète le grand intérêt que rencontre la microfinance sur la place financière luxembourgeoise. L'initiative de créer une agence de labelling est soutenue également par le Fonds Européen d'Investissement (une entité de la Banque Européenne d'Investissement), l'institution communautaire pour le financement de petites et moyennes entreprises et, avec un encours de 300 millions d'euros, le premier garant dans le domaine de la microfinance en Europe.

Lors de sa première réunion le 20 juillet, le Conseil d'Administration de l'Agence a élu comme président M. Kenneth Hay, ancien Managing Partner d'Ernst & Young Luxembourg et représentant de l'ALFI

### **Qu'entend-on par microfinance?**

La microfinance se définit comme l'offre de services financiers et bancaires, de prêts, de produits d'assurances et autres produits financiers à des clients démunis exclus du système bancaire traditionnel. Typiquement, la microfinance comprend également l'octroi de crédits et de services financiers à des micro-entrepreneurs dans le but de mettre sur pied un commerce ou une entreprise.

### **Pourquoi un label?**

L'objectif principal du label « microfinance » est d'assurer aux investisseurs que le fonds en question investit bien, directement ou indirectement, en microfinance. Le label, qui peut être décerné aussi bien à des fonds de droit luxembourgeois qu'à des fonds étrangers, contribue également à renforcer la visibilité de ce secteur relativement jeune et peut avoir un impact positif sur l'image de marque du fonds et de son promoteur. Le fonds candidat au label « microfinance » doit respecter les dispositions réglementaires luxembourgeoises en matière de transparence et de protection des investisseurs.

### **Mobilisation du secteur financier**

Le projet LuxFLAG illustre la synergie fructueuse entre différents acteurs du secteur financier luxembourgeois.

L'idée de créer une agence de labelling pour fonds microfinance est issue de la Table Ronde Luxembourgeoise pour la Microfinance, initiative lancée en 2005 dans le cadre de l'année internationale du microcrédit proclamée par les Nations Unies. A travers la Table Ronde, le gouvernement luxembourgeois a donné son appui à deux études commissionnées par l'ATTF et portant respectivement sur la notation de fonds microfinance et sur l'environnement réglementaire et fiscal que le Luxembourg devrait offrir pour favoriser le développement de ce type de véhicule financier. Les deux études ont clairement fait ressortir le besoin de créer un label distinctif pour les organismes de placement collectif investissant en microfinance.

Le projet a ensuite été poursuivi par le groupe de travail "fonds d'investissement socialement responsables" de l'ALFI au sein duquel sont réunies une grande diversité de compétences en la matière. Une proposition concrète a été présentée à des partenaires potentiels au printemps de cette année.

Thomas Seale, président de l'ALFI, est convaincu que "cette agence constitue une initiative supplémentaire pour renforcer l'attractivité du Luxembourg comme centre de fonds d'investissement innovateur tout en donnant en même temps un support puissant à l'instrument reconnu de développement que constitue la microfinance".

## **Synergie entre investisseurs et organisations humanitaires**

Pendant les trente dernières années, le secteur de la microfinance a été financé par des institutions d'aide au développement, des fondations et des organisations non-gouvernementales. Depuis un certain temps cependant, la microfinance rencontre un intérêt croissant auprès des investisseurs privés qui mettent des moyens financiers à disposition des institutions de microfinance profitables. Cette tendance permet aux organisations humanitaires, aux fondations et aux organisations non-gouvernementales de travailler sur le volet le plus ambitieux de la microfinance, à savoir faire preuve d'esprit d'innovation encourageant les institutions de microfinance à devenir actives dans des domaines actuellement non desservis. Investisseurs et organisations d'aide au développement peuvent ainsi être complémentaires.

## **Structure de l'Agence**

Dans une première étape, l'Agence bénéficiera du support logistique du Secrétariat Général de l'ALFI et sera logée dans les locaux de celle-ci. Un groupe de travail comprenant un spécialiste de l'ADA sera chargé de l'analyse « intellectuelle » des candidats au label.

L'Agence sera financée par une contribution initiale en capital de la part des membres fondateurs, y compris un soutien financier de la part de l'Etat luxembourgeois. D'autres ressources proviendront des commissions à payer par les fonds candidats au label et des cotisations annuelles des membres fondateurs et membres associés.

## **Les membres du Conseil d'Administration de LuxFLAG :**

M. Kenneth Hay, président, représentant l'ALFI,  
Melle Anouk Agnes, conseiller, ministère des Finances,  
M. Marc Bichler, Directeur, ministère des Affaires Etrangères,  
M. Robert Wagener, Secrétaire Général, FEI,  
M. Jean-Jacques Rommes, Directeur, ABBL,  
M. Max Meyer, Vice-Président, ADA  
M. Jean Guill, Président du Conseil d'Administration, ATTF,  
M. Michel Maquil, Président du Comité de direction, Bourse de Luxembourg.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Jean-Jacques Picard  
Director Communications, ALFI  
jean-jacques.picard@alfi.lu  
+352 22 30 26 - 1